

Sommaire

297	ÉDITORIAL par Marc BOURGEOIS	297
299	DOCTRINE – Assujettissement à la TVA et organismes de droit public par Christian AMAND	299
331	JURISPRUDENCE COMMENTÉE – Cour de cassation (1 ^{re} ch.), 17 juin 2016 <i>Impôts communaux – Procédure – Recevabilité du recours judiciaire – Objet de la demande en justice – Recours préalable obligatoire – Décision du collège – Contestation de la décision administrative – Cassation – Contestation de la taxe</i> – Note d'observations : De l'art d'interpréter un texte clair par Lionel ORBAN	331 333
337	JURISPRUDENCE – Cour constitutionnelle, 22 septembre 2016, n° 115/2016 <i>Impôts régionaux – Droits d'enregistrement – Droit proportionnel sur les ventes d'immeubles – Dissimulation du prix – Sanction – Droit éludé dû indivisiblement par les parties contractantes – Absence de distinction selon l'existence ou non d'une condamnation de la partie contractante – Identité de traitement de catégories essentiellement différentes – Principe d'égalité et de non-discrimination – Violation</i> – Cour constitutionnelle, 17 novembre 2016, n° 146/2016 <i>Taxes régionales – Région wallonne – Taxe sur les pylônes GSM – Limitation de l'autonomie fiscale communale – Pouvoirs implicites – Justification – Annulation – Décret modifié précédemment annulé – Ensemble indivisible</i> – Cour de cassation (1 ^{re} ch.), 16 juin 2016 <i>Impôts communaux – Taxe sur les spectacles et divertissements – Taxe similaire aux impôts sur les revenus – Composant essentiel déterminant la base des impôts sur les revenus – Notion – Taxe forfaitaire imposée par spectateur payant si un des billets d'entrée dépasse un certain montant – Absence de violation</i> <i>Impôts communaux – Taxe sur les spectacles et divertissements – Principe d'égalité et de non-discrimination – Justification objective et raisonnable – Catégories simplifiées</i> – Conseil d'État (XV ^e ch.), 21 novembre 2016 <i>Impôts communaux – Centimes additionnels au précompte immobilier – Publicité de l'administration – Droit d'accès aux documents administratifs – Droit à l'information des entités locales – Demande de communication des motifs de droit et de fait justifiant les dégrèvements – Demande de suspension – Rejet</i>	337 340 347 351

- Conseil d'État (XV^e ch.), 20 mai 2016 358
Impôts communaux – Taxe sur les débits de boissons – Redevables – Renvoi à un règlement de police – Incidence de l'annulation du règlement de police
- Bruxelles (6F), 13 octobre 2016 363
Impôts communaux – Procédure – Recevabilité du recours judiciaire – Requête visant l'annulation de la taxe – Décision collégiale statuant sur la réclamation – Absence de mention de la décision rendue sur réclamation dans la requête contradictoire – Extension de la demande (art. 807 du Code judiciaire) – Conditions – Cause de la demande – Fait ou acte invoqué dans la citation – Notion
- Liège (9^e ch.), 14 septembre 2016 368
Impôts régionaux – Taxe de circulation – Pouvoirs d'investigation de l'administration – Contrôle – Obligations des services administratifs de l'État – Répertoires de la D.I.V. – Données récoltées par les centres de contrôle technique
- Civ. Luxembourg (division Arlon), 11 mai 2016 371
Impôts communaux – Annualité de l'impôt – Annualité du budget – Autorisation formelle de recouvrement des impôts
Impôts communaux – Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés – Procédure – Imposition d'office – Déclaration incorrecte – Preuve – Présomption – Nombre de boîtes aux lettres
Impôts communaux – Procédure – Cotisation subsidiaire – Maintien de la cause au rôle – Bases d'imposition arbitraires
- Civ. Hainaut (division de Mons, 36^e ch.), 4 octobre 2016 377
Impôts communaux – Taxe sur l'entretien des égouts – Principe d'égalité et de non-discrimination – Immeubles non raccordés à l'égout – Qualification – Impôt – Absence de violation
- Civ. Liège (division Liège, 21^e ch.), 22 décembre 2016 379
Impôts communaux – Taxe sur les night-shops – Principe d'égalité et de non-discrimination – Motivation du règlement-taxe – Discrimination

383 RECENSIONS

387 TABLES 2016

Chère abonnée,
Cher abonné,

Dans la livraison 2016/3 de votre *Revue*, quelques pages (213 à 232) ne sont parfois pas sorties de presse.

Si vous avez eu la malchance de recevoir un numéro défectueux, nous vous invitons à contacter notre service clientèle (abo@larciergroup.com) qui vous le remplacera immédiatement.

Veillez nous excuser pour ce désagrément.